

Le Conseil de gestion de l'UFR d'études italiennes et roumaines réuni lundi 1er février 2010 s'est exprimé par un vote à l'unanimité contre la "Mise en place des diplômes de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement dès la rentrée universitaire 2010", selon les modalités définies par la circulaire du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, diffusée le 23 décembre 2009.

La parution de ce document confirme le bien fondé de la motion votée par le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 le 11 décembre 2009, qui, soulignant le caractère "inapplicable" et "très défavorable à tous les étudiants" du dispositif prévu, demandait le retrait de "ce projet rejeté par l'immense majorité des acteurs du dossier" . Toutes les craintes qui ont dicté la position prise le 11 décembre se trouvent non seulement confirmées mais même aggravées par le texte de cette circulaire.

\* \* \*

L'Assemblée plénière des enseignants de l'UFR d'études italiennes et roumaines réunie jeudi 4 février 2010 approuve à l'unanimité la motion votée par le Conseil de gestion de l'UFR d'études italiennes et roumaines le 1er février 2010.